

Fiche de données de sécurité



Nom du produit :

Sofnolime[®] SoLo

Réf. document : LB01-00429-fr

Publication : 3

Date de révision : 30 janvier 2022

Compilé conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement REACH britannique SI 2019/758
Préparé conformément au CLP GB, soit le règlement CLP (UE) n° 1272/2008, tel que modifié pour la Grande-Bretagne

1		CHAPITRE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ	
1.1	Identifiant du produit	Nom de la substance : Chaux sodée (Sofnolime SoLo, Medisorb EF, Leonsorb Premium, Super Limedic)	
	Identifiant unique de formulation (UFI)	3C00-W0DX-T007-ITQA	
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Utilisations identifiées pertinentes : Absorbant pour le dioxyde de carbone et d'autres gaz acides Utilisations déconseillées : Aucune donnée Raison pour laquelle ces utilisations sont déconseillées : Aucune donnée	
1.3	Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité	Molecular Products Ltd Parkway, Harlow Business Park, Harlow, Essex, CM19 5FR, Royaume-Uni +44 (0) 1279 445111* sds@molprod.com * Disponible uniquement pendant les heures de bureau 9h00-17h00 GMT	
1.4	Numéro de téléphone d'urgence	+44 (0) 1865 407333 (24h/24, en anglais) +86 532 8388 9090 (Chine, NRCC) +52 555 004 8763 (Mexique) +56 225 829 336 (Chili) +55 11 3197 5891 (Brésil) +47 2103 4452 (Norvège)	
2		CHAPITRE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS	
2.1	Classification de la substance ou du mélange		
2.1.1	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)		
	Irritation cutanée 2	H315	
	Lésions oculaires 1	H318	
2.1.2	Se reporter au chapitre 16 pour consulter le texte intégral relatif aux mentions H		
2.2	Éléments d'étiquetage		
2.2.1	Étiquetage conformément au règlement CE n° 1272/2008 (CLP/GHS)		
	Pictogramme des dangers		Mention d'avertissement DANGER
	Mentions de danger		
	H315	Provoque une irritation cutanée	
	H318	Provoque des lésions oculaires	
	Précautions à prendre		
	P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation	
	P280	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.	
	P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer abondamment à l'eau claire	
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin	
	P362 + P364	Ôter les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser	
	Informations supplémentaires sur les dangers (UE) :	Aucune donnée	
2.3	Autres dangers		

	Ce produit a été testé selon la méthode ASTM D3838 – 80, méthode de test de pH pour le charbon actif. Ce test a donné comme résultat un pH = 10.24. Il n'a donc pas atteint le seuil de pH >= 11.5 de la catégorie H314 mais a été classé H315
--	--

3 CHAPITRE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS								
3.2 Mélanges								
	Nom chimique	N° CAS	Numéro d'index	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1278/2008 (CLP)	% [poids]	LCS, facteur M, ETA
	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	011-002-00-6	01-2119-457-892-27-XXXX	215-185-5	Corr. cutanée 1A H314	< 1 %	Aucune donnée
	Hydroxyde de calcium	1305-62-0	Aucune donnée	01-21194-75-151-45-0630	215-137-3	Irritation cutanée 2 H315 Lésion oculaire 1 H318 STOT SE 3 H335	>75 %	Aucune donnée

4 CHAPITRE 4 : PREMIERS SECOURS		
4.1	Description des mesures de premiers secours	
	Remarques générales	
	Après inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos et au chaud.
	Après un contact cutané	Nettoyer abondamment les zones touchées de la peau immédiatement à l'eau et au savon. Si nécessaire, demander un avis médical
	Après un contact oculaire	Laver les yeux immédiatement jusqu'à dissipation des irritations ; consulter un spécialiste des yeux / ophtalmologue
	Après ingestion	Voie d'exposition peu probable. Cependant, si le produit est avalé, ne pas faire vomir. Boire beaucoup d'eau et, si nécessaire, demander un avis médical.
	Autoprotection du secouriste	En cas de poussière dans l'atmosphère, bien ventiler le local ou porter un appareil de protection respiratoire approprié
4.2	Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés	Aucun connu
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Traitement comme décrit ci-dessus

5 SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE		
5.1	Moyen d'extinction	Moyens d'extinction appropriés : Le produit ne brûlera pas, ne contient pas de poudre chimique ni de sable sec. En cas d'utilisation d'eau, recueillir l'eau contaminée séparément. Elle ne doit pas être déversée dans les égouts Moyens d'extinction inappropriés : dioxyde de carbone
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Produits de combustion dangereux : Non déterminé
5.3	Conseils pour les pompiers	Un appareil respiratoire autonome peut être requis

6 CHAPITRE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE		
6.1	Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence	Pour les non-secouristes : - Éviter la formation de poussière - Utiliser des vêtements de protection individuelle Pour les secouristes : utiliser un appareil respiratoire en cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols.
6.2	Précautions environnementales	Recueillir séparément l'eau contaminée / l'eau d'extinction des incendies. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux usées ou les cours d'eau ; si cela se produit, informer les autorités compétentes immédiatement
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Pour le confinement : Aucune donnée Pour le nettoyage : En cas de déversement, récolter mécaniquement (par exemple par balayage ou aspiration) dans des récipients hermétiquement fermés. Se conformer aux mesures de protection individuelle. Rincer tout résidu à l'eau. Recueillir le mélange chaux sodée / eau dans des récipients appropriés et étiquetés, puis éliminer conformément à l'article 13 Autres informations : Aucune donnée
6.4	Référence à d'autres sections	Voir la section 8 pour les équipements de protection individuelle

7 CHAPITRE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Mesures de protection : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité avec les EPI appropriés. Éviter de soulever et de déposer de la poussière pendant le remplissage, le versement ou le

		déplacement du matériau. Manipuler avec précaution pour éviter la formation et le dépôt de poussière. Veiller à ce que seuls des matériaux résistant aux alcalis soient en contact avec la chaux sodée. Mesures de prévention des incendies : le produit n'est pas combustible ; éviter la formation de poussière ; respecter les mesures générales de prévention des incendies. Mesures pour éviter la production d'aérosols et de poussières : Éviter de générer de la poussière par l'agitation Mesures de protection de l'environnement : Aucune donnée Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail : Aucune donnée
7.2	Conditions de stockage sans danger	Mesures techniques et stockage : Conserver dans les récipients d'origine à l'abri de produits acides Matériaux d'emballage : Aucune donnée Exigences relatives aux locaux de stockage et aux cuves : Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit frais (0-35 °C) et sec, à l'écart des rayons directs du soleil Classe de stockage : - Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Aucune donnée
7.3	Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)	Recommandations : En tant qu'agent d'absorption Solutions spécifiques au secteur industriel : Absorbant pour le dioxyde de carbone médical/industriel

8 CHAPITRE 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) ont été assignées par le HSE (EH40/2020)

VLCT (15 min.)	ppm	2	mg/m ³	Données concernant l'hydroxyde de sodium
----------------	-----	---	-------------------	--

VLCT (moyenne pondérée 8 heures)	ppm	5	mg/m ³	Données concernant l'hydroxyde de calcium
----------------------------------	-----	---	-------------------	---

Nom de la substance	Hydroxyde de sodium			
---------------------	---------------------	--	--	--

Numéro CE	215-185-5	Numéro CAS	1310-73-2	
-----------	-----------	------------	-----------	--

DNEL

	Travailleurs				Consommateurs			
--	--------------	--	--	--	---------------	--	--	--

Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets systémiques chroniques	Effets aigus locaux	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets systémiques chroniques
-------------------	------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------	---------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------

Voie orale	Voie orale				Non requis	Aucune donnée	Danger élevé (aucun seuil dérivé)	Aucune donnée
------------	------------	--	--	--	------------	---------------	-----------------------------------	---------------

Inhalation	Inhalation	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	1 mg/m ³	Aucun danger identifié	Aucun danger identifié	Inhalation	Aucun danger identifié
------------	------------	------------------------	------------------------	---------------------	------------------------	------------------------	------------	------------------------

Voie cutanée	Voie cutanée	Danger élevé (aucun seuil dérivé)	Aucun danger identifié	Danger élevé (aucun seuil dérivé)	Aucun danger identifié	Danger élevé (aucun seuil dérivé)	Voie cutanée	Danger élevé (aucun seuil dérivé)
--------------	--------------	-----------------------------------	------------------------	-----------------------------------	------------------------	-----------------------------------	--------------	-----------------------------------

PNEC

Objectif de protection de l'environnement	PNEC
---	------

Eau douce	Aucune donnée (impossibilité technique de procéder à des essais)
-----------	--

Sédiments d'eau douce	Aucune donnée (impossibilité technique de procéder à des essais)
-----------------------	--

Eau marine	Aucune donnée (impossibilité technique de procéder à des essais)
------------	--

Sédiments d'eau marine	Aucune donnée (impossibilité technique de procéder à des essais)
------------------------	--

Chaîne alimentaire	Aucun potentiel de bioaccumulation
--------------------	------------------------------------

Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Aucune donnée (impossibilité technique de procéder à des essais)
--	--

Sol (agriculture)	Aucune donnée (impossibilité technique de procéder à des essais)
-------------------	--

Air	Aucun danger identifié
-----	------------------------

Nom de la substance	Dihydroxyde de calcium			
---------------------	------------------------	--	--	--

Numéro CE	215-137-3	Numéro CAS	1305-62-0	
-----------	-----------	------------	-----------	--

DNEL

	Travailleurs				Consommateurs			
--	--------------	--	--	--	---------------	--	--	--

Voie d'exposition	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets systémiques chroniques	Effets aigus locaux	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets systémiques chroniques
-------------------	------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------	---------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------

Voie orale	Non requis				Aucune donnée	Aucun danger identifié	Aucune donnée	Aucun danger identifié
------------	------------	--	--	--	---------------	------------------------	---------------	------------------------

Inhalation	4 mg/m ³	Aucun danger identifié	1 mg/m ³	Aucun danger identifié	4 mg/m ³	4 mg/m ³	Aucun danger identifié	1 mg/m ³
------------	---------------------	------------------------	---------------------	------------------------	---------------------	---------------------	------------------------	---------------------

	Voie cutanée	Faible danger (aucun seuil dérivé)	Aucun danger identifié	Faible danger (aucun seuil dérivé)	Aucun danger identifié	Faible danger (aucun seuil dérivé)	Faible danger (aucun seuil dérivé)	Aucun danger identifié	Faible danger (aucun seuil dérivé)
PNEC									
Objectif de protection de l'environnement						PNEC			
Eau douce						0,49 mg/l			
Sédiments d'eau douce						Données disponibles insuffisantes (informations complémentaires nécessaires)			
Eau marine						0,32 mg/l			
Sédiments d'eau marine						Données disponibles insuffisantes (informations complémentaires nécessaires)			
Chaîne alimentaire						Aucun potentiel de bioaccumulation			
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées						3 mg/l			
Sol (agriculture)						1 080 mg/kg ps de sol			
Air						Aucun danger identifié			
8.2 Contrôles d'exposition									
Contrôles techniques appropriés		Mesures relatives à la substance / au mélange pour prévenir l'exposition lors des utilisations identifiées : Aucune donnée Mesures structurelles pour prévenir l'exposition : Assurer une ventilation adéquate (par exemple une ventilation locale) Mesures organisationnelles pour prévenir l'exposition : Aucune donnée Mesures techniques pour prévenir l'exposition : Aucune donnée							
Équipements de protection individuelle		Respecter les normes habituelles relatives à la manipulation de produits chimiques Se laver les mains avant les pauses et après le travail Éviter d'inhaler la poussière soulevée Porter un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (voir ci-dessous)							
Protection des yeux et du visage		Lunettes de sécurité en cas de risque de contamination oculaire ; BS EN 166:2002							
Protection de la peau		Protection des mains : Gants en nitrile de niveau de protection EPI III conformément au règlement (UE), 2016/425, épaisseur 0,15-0,12 mm, temps de protection, 8 heures. Veuillez réaliser votre propre évaluation des risques, par exemple, en fonction des tâches effectuées Autre protection de la peau : Vêtements de protection tels qu'une combinaison en papier jetable.							
Protection respiratoire		Porter un masque anti-poussière ou un respirateur (par exemple, un modèle EN 149:2001 FFP3) homologué si la ventilation est insuffisante							
Risques thermiques		Aucune donnée							
Contrôle de l'exposition de l'environnement		Aucune donnée							

9 CHAPITRE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES				
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base				
	État physique	Solide	Couleur	Blanche ou coloré
	Odeur	Inodore	pH	< 12.5
	Point/intervalle d'ébullition	Non déterminé	Point de fusion/congélation	Non déterminé
	Point d'éclair	Sans objet	Densité relative	~ 0,9 g/cm ³
	Solubilité	Légère	Seuil olfactif	Sans objet
	Taux d'évaporation	Sans objet	Inflammabilité	Sans objet
	Limites inférieure et supérieure d'explosivité	Sans objet	Pression de vapeur	Sans objet
	Densité relative de vapeur	Sans objet	Coefficient de partage LogPoct/eau	Sans objet
	Température d'auto-inflammation	Sans objet	Viscosité cinématique	Sans objet
	Propriétés explosives	Non déterminé	Propriétés oxydantes	Non déterminé
	Température de décomposition	Non déterminé	Caractéristiques des particules	Non déterminé
9.2	Autres informations	Aucun connu		

10 CHAPITRE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ		
10.1	Réactivité	Chaleur générée en cas d'exposition aux acides
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de manipulation
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Aucune polymérisation dangereuse ne se produira
10.4	Conditions à éviter	Contact avec l'air - formation de carbonate de calcium et de sodium
10.5	Matières incompatibles	Chloroforme, trichloréthylène

10.6	Produits de décomposition dangereux	Aucun
------	-------------------------------------	-------

11 CHAPITRE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008						
	Classe de danger	Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose effective	Temps d'exposition	Résultats
	Toxicité aiguë	DL (lo)	Lapin	Voie orale	500 mg/kg	Aucune donnée	Données concernant l'hydroxyde de sodium
		DL ₅₀	Rat	Voie orale	> 7 000 mg/kg	Aucune donnée	Données concernant l'hydroxyde de calcium
	Corrosion/irritation cutanée	Hautement corrosif					
	Lésion/irritation oculaire grave	Provoque des lésions oculaires					
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ce n'est pas un sensibilisant cutané					
	Mutagenicité des cellules germinales	Aucune activité clastogène observée					
	Reprotoxicité	Sans objet					
	Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Aucune étude valide n'a été identifiée sur la toxicité pour le développement ou la reprotoxicité chez les animaux après ingestion ou inhalation de NaOH ou exposition cutanée à cette molécule					
	STOT-simple exposition	LD50 325 mg/kg bw					
	STOT-exposition répétée	Étude sur l'ingestion chez le rat. Aucun effet observé.					
	Danger d'aspiration	Aucune donnée					
11.2	Informations sur les autres dangers	Même utilisé selon la « méthode conventionnelle » conformément au CHIP, le produit est classé comme « corrosif ». D'après les essais EU <i>in vitro</i> officiels sur l'ensemble du produit, il serait irritant pour les yeux et la peau mais non-corrosif					

12 CHAPITRE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité (Hydroxyde de calcium)	
	Toxicité aiguë (à court terme)	Poissons : 96h LC50 50,6 mg/L (<i>Onchorhynchus mykiss</i>) Crustacés : Aucune donnée Algues / plantes aquatiques : ECr50 (72h) 184,57 mg/L (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) Autres organismes 48h EC50 49,1 mg /L (<i>Daphnia magna</i>)
	Toxicité chronique (à long terme)	Poissons : Aucune donnée Crustacés : 14d NOEC 32 mg/L Crevette grise (<i>Crangon septemspinosa</i>) ECr50 (72h) 48 mg/L (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) Autres organismes : Aucune donnée
12.2	Persistance et dégradabilité	Dégradation abiotique : Aucune donnée Élimination physique et photochimique : Aucune donnée Biodégradation : Non-applicable aux substances inorganiques
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage n-octanol/eau (logP) : Aucune donnée Facteur de bioconcentration (FBC) : Aucune donnée
12.4	Mobilité dans le sol	Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement Aucune donnée Tension de surface : Aucune donnée Adsorption/désorption : Aucune donnée
12.5	Résultats de l'évaluation PTB et vPvB	Non déterminé
12.6	Propriétés de perturbation endocrinienne	Non déterminé
12.7	Autres effets néfastes	Aucune donnée

13 CHAPITRE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	
	Élimination des produits/emballages	Si possible, recycler auprès des fournisseurs ou d'une entreprise de recyclage agréée. Sinon (par exemple pour les déchets désignés en tant que tels), éliminer conformément aux prescriptions des autorités nationales et locales, par exemple le règlement de 2005 relatif aux déchets dangereux (Angleterre et Pays de Galles). Traiter les récipients vides de la même manière que le produit. Si possible, laver soigneusement et recycler Codes de déchets / désignations de déchets selon LoW : Aucune donnée
	Informations relatives au	Aucune donnée

	traitement des déchets	
	Informations relatives à l'évacuation des eaux usées	Aucune donnée
	Autres recommandations d'élimination	Aucune donnée

14 CHAPITRE 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

14.1	Numéro d'identification de l'ONU ou numéro d'identification	Non classé	14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Non classé
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non classé	14.4	Groupe d'emballage	Non classé
14.5	Dangers environnementaux	Le produit ne doit pas être marqué comme polluant marin	14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur	Sans objet
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Sans objet			

15 CHAPITRE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Sécurité, santé et réglementations environnementales
	La FDS a été mise à jour conformément au Règlement CE n° 1272/2008 (CLP/GHS)
15.2	Évaluation de la sécurité chimique
	Sans objet

16 CHAPITRE 16 : AUTRES INFORMATIONS

	Indication des changements	Cette FDS a fait l'objet d'une révision conformément au règlement CE 1272/2008 (CLP) et en réponse à une modification de l'annexe II du règlement REACH, juin 2020. Changement de classe : de Irritant pour les yeux 2 à Irritant pour la peau 2
	Abréviations et acronymes	Aucun
	Principales références bibliographiques et sources de données	Fiches de données de sécurité des autres fournisseurs, annexe VI du règlement CLP (CE) n° 1272/2008, EH40 (2020) OECD 431, 2004 Essais sur les produits chimiques, corrosion cutanée in vitro, essai sur modèle de peau humaine, site internet ECHA
	Préparée par :	Dr Patricia Wormald, Produits moléculaires, pw@molprod.com Neil Stearn, Cambridge Environmental Assessments, neil.stearn@cea-res.co.uk
	Date de publication	30 janvier 2022
	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Procédure de classification
	Irritant pour la peau 2, H315	
	Lésions oculaires 1, H318	
	Déclarations H pertinentes (nombre et texte intégral)	H315, Provoque une irritation cutanée H318, Provoque une irritation cutanée. H335, Peut irriter les voies respiratoires
	Informations supplémentaires	Se conformer au règlement COSHH Ces informations sont basées sur l'état actuel des connaissances et sont destinées à décrire nos produits du point de vue des exigences de sécurité. Elles ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie des problèmes spécifiques